



**Vente internationale par soumission
de feuillus précieux façonnés présentés
sur le parc à grumes de Saint-Avold**

Date de la soumission : le jeudi, 18 février 2021 à 9h00

Lieu de la soumission : En raison des mesures sanitaires en cours au mois de février 2021, le dépouillement des offres ne pourra pas avoir lieu en commun ; chaque service forestier organisera le dépouillement des offres dans ses bureaux.

29 lots de bois précieux numérotés de 1662 à 1690

Volume total mis en vente : 88,09 m³

Lieu de visite des lots: Parc à Grumes
Route de Carling
F- 57500 Saint-Avold

NOTE IMPORTANTE

Tous les cubages qui figurent dans le présent catalogue de vente sont sur écorce et seront également facturés sur écorce !

Conditions de vente

Article 1 : Régime légal

La vente de bois est faite conformément :

- a) Au règlement grand-ducal du 6 janvier 1995 concernant les règles applicables aux travaux d'exploitation, de culture et d'amélioration ainsi qu'aux ventes dans les bois administrés
- b) Aux conditions spéciales de vente mentionnées ci-dessous

Article 2 : Mode d'adjudication

En application de l'article 31 du règlement grand-ducal du 6 janvier 1995, la vente sera faite par soumissions.

Les lots retirés ou invendus seront remis en adjudication par soumission aux mêmes clauses et conditions, 25/03/2021 à 14:00 heures à la Direction de l'administration de la Nature et des Forêts, 81, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Article 3 : Rappel du règlement grand-ducal du 6 janvier 1995

3.1. Election de domicile

L'acheteur est censé avoir élu domicile au secrétariat de la commune du lieu où la vente a été conclue. Ce domicile est attributif de juridiction.

3.2. Soumissions

Les soumissions seront obligatoirement rédigées selon le modèle annexé à la présente.

- ou bien les soumissions peuvent être envoyées par poste recommandée en enveloppe double. L'enveloppe intérieure doit indiquer « Soumissions pour la vente internationale du 18 février 2021 à Leuven » et doit mentionner le nom de l'acheteur. L'envoi recommandé est adressé à l'administration de la Nature et des Forêts, Arrondissement Sud, boîte postale 10, L-3205 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg, où elles doivent arriver au plus tard pour le 17/02/2021 à 14 heures.
- ou bien les soumissions peuvent être déposées en enveloppe fermée dans les bureaux de l'Arrondissement Sud, 40, rue de la Gare, L-3377 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg, au plus tard pour le 17/02/2021 à 14 heures.
- ou bien les soumissions peuvent être remises en mains propres au Président de la vente avant le début de la séance.

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office. Il en sera de même des soumissions présentées en photocopie ou télécopie, ou non signées.

3.3. Prix de vente

Le prix de vente portera pour chaque lot sur le prix au m³ sur écorce et façonné. Le prix de vente est un prix hors TVA.

3.4. TVA

Pour les lots 1662 à 1690, la TVA luxembourgeoise, soit 14%, est applicable.

3.5. Garantie

Dans le cas spécifique de vente de feuillus précieux façonnés présentés sur le parc à grumes de Saint-Avold, est sans objet l'article 44 du règlement grand-ducal du 6 janvier 1995 qui régit les garanties de paiement.

3.6. Paiement

Le montant total du paiement couvre le prix principal et la TVA (14%) lorsqu'elle s'applique. Les paiements se feront au comptant.

Article 4 : Coordonnées de paiement

Pour les lots 1678, 1681, 1682,
1686, 1687, 1688, 1689:

Administration communale de Beckerich
6, rue Dikrecherstrooss
L-8523 Beckerich
Code IBAN: LU78 1111 0080 4995 0000
Code BIC: CCPLLULL

Pour les lots 1662, 1663, 1664, 1665,
1666, 1667 :

Administration communale de Grevenmacher
Recette communale
Boîte postale 5
L-6701 Grevenmacher
Code IBAN: LU11 1111 0010 5080 0000
Code BIC: CCPLLULL

Pour les lots 1677, 1679, 1680, 1683 :

Mme Thérèse OSWALD-FOUSS
3, Square Général Patton
L-8443 Steinfort
Les coordonnées bancaires seront communiquées
à l'issue de la vente.

Pour les lots 1669, 1671, 1672 :

Administration communale de Berdorf
5, rue de Consdorf
L-6551 Berdorf
Code IBAN: LU49 1111 0021 9561 0000
Code BIC: CCPLLULL

Pour les lots 1673, 1674, 1675 :

Administration communale de Weiler-la-Tour
7, rue du Schlammestee
L-5770 Weiler-la-Tour
Code IBAN: LU45 1111 0090 8463 0000
Code BIC: CCPLLULL

Pour les lots 1684, 1690 :	M. Guillaume HANSEN 5, rue du Castel L-9119 Schieren Les coordonnées bancaires seront communiquées à l'issue de la vente.
Pour le lot 1685 :	Administration communale d'Erpeldange-sur-Sûre Boîte postale 39 L-9001 Ettelbruck Code IBAN: LU37 1111 0010 3767 0000 Code BIC: CCPLLULL
Pour le lot 1670 :	Administration communale de la Vallée de l'Ernz 26, rue de Savelborn L-7660 Medernach Code IBAN: LU57 1111 0237 2557 0000 Code BIC: CCPLLULL
Pour le lot 1676 :	Administration communale de Flaxweiler 1, rue Berg L-6926 Flaxweiler Code IBAN: LU41 1111 0118 0265 0000 Code BIC: CCPLLULL
Pour le lot 1668 :	M. Fred STEFFES 11, rue du Base L-6670 Mertert Les coordonnées bancaires seront communiquées à l'issue de la vente.

Article 5 : Clauses particulières

5.1. Quantité et qualité des bois

L'acheteur est réputé connaître l'état et la situation des bois.

En complément de l'article 17 du règlement grand-ducal du 6 janvier 1995, les volumes mentionnés ne sont que des indications qui n'engagent pas le vendeur. Ce sont des volumes sur écorce.

Les acheteurs eux-mêmes doivent juger la qualité des arbres et leurs défauts éventuels. Bien que vendus sans garantie de qualité, le classement des produits est réalisé selon les normes utilisées en Moselle et consultables au siège des Agences de Metz et Sarrebourg.

5.2. Certification

Les lots 1673, 1674, 1675, 1678, 1681, 1682, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689 sont certifiés FSC. Les lots 1662, 1663, 1664, 1665, 1666, 1667, 1669, 1671, 1672, 1676, 1685 sont certifiés PEFC.

Les lots 1668, 1670, 1677, 1679, 1680, 1683, 1684, 1690 ne sont pas certifiés.

Les certificats sont disponibles auprès de la Direction de l'administration de la nature et des forêts (carole.sinner@anf.etat.lu ou +352 247-56637).

5.3. Localisation des lots

Tous les lots seront vendus bord de route à port de camion. Les lots peuvent être visités sur le terrain du « Parc à grumes » de l'ONF à Saint-Avold (Moselle), France. Le parc à grumes se situe à environ 1 km de l'exit n°39 de l'A4, près du D633 (voir plan joint). Le Parc est indiqué depuis le Novotel.

5.4. Enlèvement des bois et délai de vidange

L'enlèvement des bois ne peut se faire qu'après obtention du permis d'enlever. L'obtention du permis d'enlever est réglée comme dans les clauses particulières des lots vendus par l'agence de Metz, après avoir payé les propriétaires.

Le transporteur doit prévenir Madame Amélie FAVRET, responsable du Parc, au numéro de téléphone 0033 / 647 861 757 au minimum la veille de l'enlèvement des bois.

Le délai de vidange est de 1 mois à compter de la date de la vente (sauf indications spéciales figurant dans les clauses particulières du lot).

Le déneigement sera fait le vendredi 12 février 2021, ainsi que le mardi 16 février 2021.

Le parc ne sera plus gardé à partir du 30 avril 2021.

Les enlèvements du samedi ne pourront avoir lieu que sur rendez-vous.

Tout enlèvement devra être prévu 24 heures à l'avance.

5.5. Traitement des bois avec des produits phytosanitaires

Tout traitement par l'acheteur des bois livrés devra faire l'objet d'une autorisation préalable du Directeur de l'agence de Metz.

5.6. Formulaires

Tous les formulaires relatifs à la présente vente sont joints en annexe. Leur usage est obligatoire.

Approuvé,

Diekirch le 20.01.2021

Le Directeur de l'administration de la nature et des forêts

Dr. Frank **WOLTER**





DESCRIPTION DES BOIS DU GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG 2021

N° lot	N° origine	Essence	L m	D cm	Vol (+) m3	Commune/Domaine
1662	27	Noyer noir / Schwarznuss	3.1	72	1.26	Commune Grevenmacher
1663	24	Noyer noir / Schwarznuss	2.4	55	0.57	Commune Grevenmacher
1664	23	Noyer noir / Schwarznuss	2.9	70	1.12	Commune Grevenmacher
1665	28	Noyer noir / Schwarznuss	2.9	71	1.15	Commune Grevenmacher
1666	25	Noyer noir / Schwarznuss	4.4	60	1.24	Commune Grevenmacher
1667	26	Noyer noir / Schwarznuss	4.1	70	1.58	Commune Grevenmacher
1668	29	Frêne / Esche	8.5	90	5.41	Forêt privée
1669	19	Chêne	6.9	92	4.59	Commune Berdorf
1670	18	Chêne	5.2	85	2.95	Commune Vallée de l'Ernz
1671	20	Chêne	6.8	92	4.52	Commune Berdorf
1672	21	Chêne	4.9	91	3.19	Commune Berdorf
1673	1	Chêne	4.5	88	2.74	Commune Weiler-la-Tour
1674	3	Chêne	8.4	82	4.44	Commune Weiler-la-Tour
1675	2	Chêne	5.7	84	3.16	Commune Weiler-la-Tour
1676	22	Chêne	8	75	3.53	Commune Flaxweiler
1677	14	Chêne	5	75	2.21	Forêt privée
1678	10	Chêne	4.8	84	2.66	Commune Beckerich
1679	12	Chêne	7.2	74	3.1	Forêt privée
1680	11	Chêne	7.7	78	3.68	Forêt privée
1681	6	Chêne	4.7	72	1.91	Commune Beckerich
1682	9	Chêne	5.2	79	2.55	Commune Beckerich
1683	13	Chêne	3.3	84	1.83	Forêt privée
1684	15	Chêne	6	99	4.62	Forêt privée
1685	17	Chêne	7.1	94	4.93	Commune Erpeldange
1686	7	Chêne	4.8	85	2.72	Commune Beckerich
1687	8	Chêne	6.3	77	2.93	Commune Beckerich
1688	4	Chêne	6	83	3.25	Commune Beckerich
1689	5	Chêne	5.5	78	2.63	Commune Beckerich
1690	16	Chêne	9.9	99	7.62	Forêt privée
		TOTAL			88.09	



Vente internationale de feuillus précieux façonnés du 18 février 2021

Adjudication sur soumission : offre de prix

Je soussigné¹,

.....

(nom, prénom, adresse complète, tél. et GSM), nommé ci-après adjudicataire, déclare offrir pour :

N° lot	Forêt	Essence	Nb pièce	Volume/ m ³ sur écorce	Prix € (htva ²)/ m ³ sur écorce
1662	Communale de Grevenmacher	Noyer noir / Schwarznuss	1	1,26	
1663	Communale de Grevenmacher	Noyer noir / Schwarznuss	1	0,57	
1664	Communale de Grevenmacher	Noyer noir / Schwarznuss	1	1,12	
1665	Communale de Grevenmacher	Noyer noir / Schwarznuss	1	1,15	
1666	Communale de Grevenmacher	Noyer noir / Schwarznuss	1	1,24	
1667	Communale de Grevenmacher	Noyer noir / Schwarznuss	1	1,58	
1668	Forêt privée	Frêne /Esche	1	5,41	
1669	Communale de Berdorf	Chêne	1	4,59	
1670	Communale de la Vallée de l'Ernz	Chêne	1	2,95	
1671	Communale de Berdorf	Chêne	1	4,52	
1672	Communale de Berdorf	Chêne	1	3,19	
1673	Communale de Weiler-la-Tour	Chêne	1	2,74	
1674	Communale de Weiler-la-Tour	Chêne	1	4,44	
1675	Communale de Weiler-la-Tour	Chêne	1	3,16	
1676	Communale de Flaxweiler	Chêne	1	3,53	
1677	Forêt privée	Chêne	1	2,21	
1678	Communale de Beckerich	Chêne	1	2,66	
1679	Forêt privée	Chêne	1	3,10	
1680	Forêt privée	Chêne	1	3,68	
1681	Communale de Beckerich	Chêne	1	1,91	
1682	Communale de Beckerich	Chêne	1	2,55	
1683	Forêt privée	Chêne	1	1,83	
1684	Forêt privée	Chêne	1	4,62	
1685	Communale de Erpeldange	Chêne	1	4,93	
1686	Communale de Beckerich	Chêne	1	2,72	
1687	Communale de Beckerich	Chêne	1	2,93	
1688	Communale de Beckerich	Chêne	1	3,25	
1689	Communale de Beckerich	Chêne	1	2,63	
1690	Forêt privée	Chêne	1	7,62	

Je soussigné déclare avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire (signature)

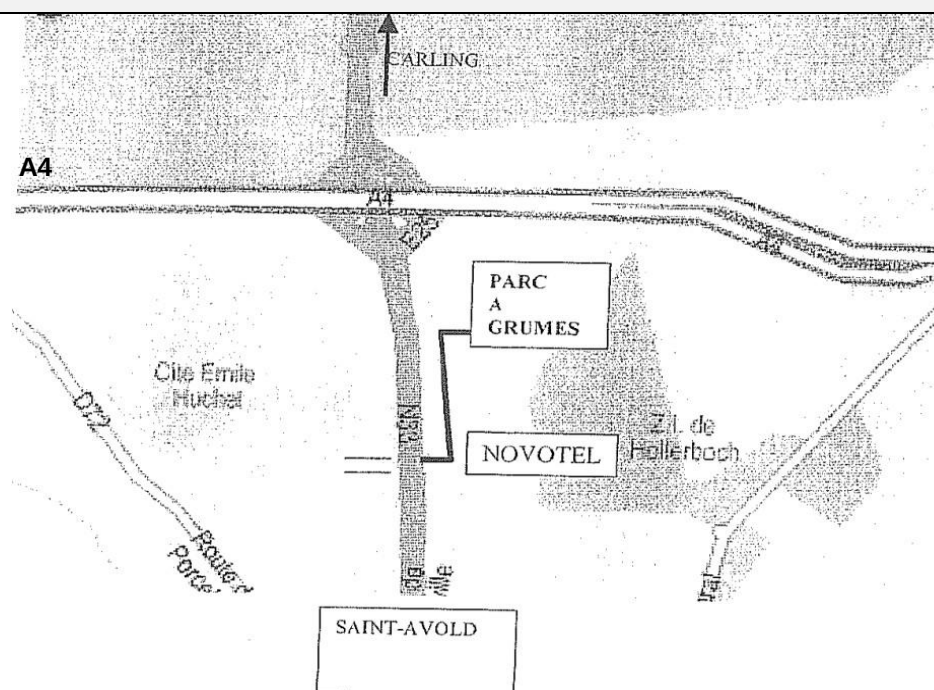
¹ Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

² TVA applicable au Luxembourg: 14%



LOCALISATION DU PARC A GRUMES DE SAINT-AVOLD

**Autoroute A4, sortie 39
RN 33 entre SAINT-AVOLD et CARLING
Entrée au niveau de l'hôtel NOVOTEL**



**L'ouverture du parc pour enlèvement des bois se fera sur rendez-vous en contactant l'un
des responsables du parc, au moins 24 heures à l'avance :**

Madame Amelie **FAVRET**
Maison forestière de Porcellette
15, rue de Boucheporn
F-57890 PORCELETTE
Tél. 0033 387 930 406 /
0033 647 861 757

Monsieur Thierry **SCHUELLER**
Logement Intercommunal
57660 LANING
thierry.schueller@onf.fr

Tél 0033 607 270 977